

# **Plate-forme revendicative commune de la BnF-BPI-BSI :**

La Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque Publique d'Information et la Bibliothèque des Sciences et de l'Industrie subissent actuellement une série d'attaques de la part de leurs directions et de leurs tutelles qui remettent en cause leur rôle de service public de la lecture et de lieux de transmissions des connaissances.

Cette situation a aussi des répercussions négatives graves sur les conditions de travail et la situation professionnelle des salarié-e-s de nos établissements.

C'est pourquoi, nous, personnels et organisations syndicales de la BnF, de la BPI et de la BSI, très attachés à nos métiers et à nos missions de service public, nous revendiquons :

- I. MISSIONS** : La préservation de l'ensemble de nos missions, le rétablissement de celles qui sont menacées et le refus des réorganisations permanentes de services comme mode de fonctionnement. L'arrêt de toute forme de privatisation ou aliénation à des intérêts privés, sous couvert de « partenariats » ou non. L'arrêt de la marchandisation de collections publiques. Le maintien de la complémentarité des différents types de supports. Le maintien de l'intégrité physique et du périmètre scientifique des trois bibliothèques dans le respect de leur indépendance morale.
- II. EMPLOI** : L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et la création de postes à la hauteur de nos besoins, en tenant compte des spécificités de chaque établissement (des postes statutaires à la BnF et à la BPI, en CDI à la BSI). L'arrêt des contrats précaires sur des besoins permanents et un plan de sortie de la précarité pour les personnels concernés (avec la titularisation massive des précaires à la BnF et à la BPI et des recrutements en CDI à la BSI).
- III. MOYENS** : L'arrêt de toute mesure d'austérité budgétaire et le rétablissement de la subvention publique à la hauteur des besoins réels et des missions des établissements. Le maintien d'un budget global assurant l'équilibre de toutes les missions et refusant la gestion envahissante en "mode projets".

Cette plate-forme a été adoptée en assemblées générales de la BnF le 18/06/2013, de la BPI le 02/07/2013 et de la BSI le 20/06/2013.

Nous demandons au ministère de la Culture la tenue dans des délais rapides d'une réunion de négociation avec des représentants de nos 3 établissements, et sur la base de cette plate-forme unitaire.